



MUNICIPALITÉ DE CHÉNEVILLE COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-119

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil a adopté, ce 7 mai 2024, le règlement numéro 2024-119 ayant pour objet l'établissement du taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$;

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures habituelles d'ouverture;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 7 mai 2024.

DONNÉ À CHÉNEVILLE CE 7^{ème} JOUR DU MOIS DE MAI 2024

Krystelle Dagenais, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Krystelle Dagenais, directrice générale de la Municipalité de Chénéville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 7 mai 2024 entre 13h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 7 mai 2024.

Krystelle Dagenais,
Directrice générale